

Motion du 27 juin 2016 de Mmes et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 14 septembre 2016)

MOTION

Rappelant l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution R-188 «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que l'acceptation des motions M-1191 «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195 «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218 «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G».

Considérant:

- qu'il y a un besoin criant d'augmenter les possibilités d'accueil à Genève pour les personnes fuyant leur pays en guerre ou subissant des dictatures brutales et cherchant refuge en Suisse;
- le nombre important de personnes actuellement logées à Genève dans des abris souterrains de la protection civile dans des conditions de vie difficilement supportables à long terme, insalubres et portant préjudice à leur santé, en particulier pour des personnes ayant vécu des événements douloureux et se trouvant dans des situations psychologiquement difficiles;
- que pour honorer sa tradition de Cité de refuge, la Ville de Genève est appelée à faire des efforts particuliers pour mettre à disposition des hébergements et pour offrir des conditions d'accueil dignes et convenables pour les réfugié-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre tout en œuvre, sans exclure aucune possibilité, pour que des logements d'urgence pour réfugié-e-s puissent être installés en plusieurs lieux de la Ville. La Ville doit travailler plus étroitement avec le Canton pour augmenter les capacités d'accueil en surface sur la commune. Les premiers nouveaux logements devraient être fonctionnels avant la fin de l'année 2016;
- de travailler avec toutes les instances concernées, en particulier l'Hospice général, pour assurer de bonnes conditions d'accueil des futurs habitant-e-s de ces logements dans le tissu social de la ville et dans les quartiers, ainsi qu'une bonne qualité de vie;
- de soutenir activement l'hébergement de réfugiés chez les habitant-e-s de la ville,
- de mettre à disposition ses services, en particulier les Unités d'action communautaire (UAC), pour créer les liens entre les habitant-e-s des quartiers et les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s.